

Arrêté N° 19/2026**Nommant les membres du conseil d'administration du CCAS**

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-4 et suivants et R 123-10 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant que :

- M. Jean-Michel CAYUÉLA a été maire de la commune pendant les 4 derniers mandats et connaît très bien la population ;
- Mme Françoise COUTURIER fait déjà partie du CCAS et est engagée auprès d'un certain nombre de personnes âgées de la commune ;
- Mme Marie-Christine MARTINET fait déjà partie du CCAS et est engagée depuis de nombreuses années au sein du Club d'animations sportives et culturelles (CASC) de la commune ;
- M. Patrick GIRAUDEAU est l'ancien médecin de la commune et connaît très bien la population.

ARRETE

Article 1er – Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Membres élus :

- Mme Martine CARTIER, adjointe au Maire avec Vice-Présidence déléguée
- M. Patrice BOSSONNET, conseiller municipal
- Mme Françoise GASTE, conseillère municipale
- Mme Catherine GRAND, conseillère municipale

Membres désignés :

- M. Jean-Michel CAYUÉLA
- Mme Françoise COUTURIER
- Mme Marie-Christine MARTINET
- M. Patrick GIRAUDEAU

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Morre, le 16 avril 2026.

Le Maire,
Hervé PONT.

